

Consultation sur la révision du Règlement concernant les professeur(e)s assistant(e)s « tenure track » de l'EPFL

Prise de position de l'ACC-EPFL, Association des Cadres de la Confédération, section EPFL

Le comité de l'ACC-EPFL s'est penché sur les documents soumis en consultation. Il se réjouit que le règlement soit actualisé au vu du retour d'expérience, avec la participation des personnes concernées.

Malgré cela, la procédure reste extrêmement lourde, en comparaison avec celle qui est utilisée pour élire des professeurs externes, parfois au rang de professeur associé ou ordinaire, alors qu'il s'agit dans le cas des PATT de personnes que l'on connaît étroitement depuis quatre ans au moins.

Evidemment, ce dernier fait peut biaiser le jugement d'une commission interne, donc il est juste de faire appel à des évaluateurs externes, mais on pourrait faire cela beaucoup plus simplement et ouvertement en invitant quelques professeurs externes dans une commission qui comprendrait par ailleurs des professeurs de la faculté et d'autres facultés pour évaluer le dossier de la candidate/du candidat et l'entendre donner une leçon probatoire et défendre sa vision et ses projets.

Il nous paraît également pour le moins étrange de faire travailler deux commissions de professeurs et une multitude d'évaluateurs externes sur un dossier qui peut ensuite être bloqué sans grandes justifications par le président de l'Ecole.

Nous proposons donc de revoir complètement la procédure d'évaluation des candidatures des PATT en la rapprochant de celle qui préside à la sélection des professeurs sur concours ordinaire. A défaut, nous demandons que le doyen de la faculté fasse confiance aux deux commissions et s'abstienne de recommandation additionnelle. En contrepartie, il peut faire partie de la CPA de la faculté et y donner son avis au même titre que les autres membres.

Remarque de détail

Article 4.1 :

Le « comité de promotion académique » s'appelle généralement « commission de promotion académique » dans les règlements des facultés. De plus, sa composition et son organisation sont définis dans ces règlements (qui ne prévoient pas que le doyen en fasse partie), donc on risque redondance et surtout contradiction en inscrivant une définition de cette commission dans le règlement PATT. Proposition :

Remplacer :

Le Comité de promotion académique de la faculté (CPA de faculté) est constitué de professeurs ordinaires de la Faculté qui ne font pas partie du Comité de promotion académique de l'EPFL. Le doyen propose la composition du comité, dont il ne fait pas partie, à la Direction de l'EPFL pour approbation. Le comité évalue...

Par :

La Commission de promotion académique de la faculté (CPA de faculté) évalue ...

Le Comité de promotion académique de l'EPFL devrait être défini au niveau de l'ordonnance sur l'organisation de l'EPFL puisque son rôle ne se limite pas à la promotion des PATT.



Philippe Thalmann

Président de la section ACC-EPFL, le 02.03.2012